

Du 24 septembre au 7 octobre 2021
EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE
TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE «TPCI 5,90% 2021-2031»

INVESTISSONS DANS UNE ÉCONOMIE FORTE ET UN AVENIR PROSPÈRE



AGCANN

Montant :	Taux d'intérêt :
110 MILLIARDS	5,90%* LAN SUR 10 ANS

* Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

Prix de l'obligation : **10 000 FCFA**



Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan
Tél.: (225) 20 30 90 20 • Fax : (225) 20 21 35 87
www.tresor.gouv.ci • email : info@tresor.gouv.ci



Syndicat de Placements : ABICI BOURSE • AFRICABOURSE • ATTAMSI SECURITIES WEST AFRICA • ATLANTIQUE FINANCE • BIC CAPITAL SECURITIES • BIC CAPITAL • BIC FINANCIAL SERVICES • BICBOURSE• BIC FINANCES • BIKIDE SECURITIES • CIP BOURSE • CIP BOURSE SA • CIPRE SECURIS • CIP INVESTMENT CORPORATION • CREDIT FINANCIER • FINANCE CAPITAL ET INTERMEDIATION • GLOBAL CAPITAL • HEDDIN N. DE • HIRAKS SECURITIES • INVICTUS CAPITAL FINANCE • SSI AICI • SAC AFRICAIN SGE • PARTIAL SECURITIES • ASIA FINANCE • SOLA PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT • SGP • SGI BÉNIN • SGI MALI • SGI NIGER • SGI TOGO • SIRIUS CAPITAL • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES • UNITED CAPITAL FOR AFRICA

Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA sous le numéro EE/21-12



CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

Montant de l'émission :

Le montant de l'émission est de 110 milliards FCFA.

But de l'émission :

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2021.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de cent dix milliards (110 000 000 000) FCFA représenté par 11 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 24 septembre au 7 octobre 2021 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

Jouissance des obligations : 11 octobre 2021

Date de règlement : 11 octobre 2021

Taux d'intérêt : 5,90% l'an

Durée : 10 ans

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'emprunt « Trésor Public de la Côte d'Ivoire » se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé.

Date d'échéance :

11 octobre 2031

Garantie :

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

SURETÉS

Compte Séquestre :

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale/Banque de Règlement (DG/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Mécanisme de paiement :

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au DC/BR de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.

Notation :

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Régime fiscal :

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

LIQUIDITÉ

Les Obligations issues de l'emprunt bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION À LA BRVM

Cotation :

La cotation de l'emprunt obligataire « TPCI 5,90% 2021-2031 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

Chef de File :

BIIC FINANCIAL SERVICES

Co-chefs de file :

BNI FINANCES - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION - UNITED CAPITAL FOR AFRICA

Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.